

Compte rendu de la réunion n° 21 du Collège des Producteurs – version définitive

I. Identification du document :

Type de document	Compte rendu
Titre du document	Compte rendu de la réunion du Collège des Producteurs- Version définitive
Responsable de la préparation du document	Emmanuel Grosjean-Marie Poncin
Date de publication	
Validé par	
Annexe(s)	Liste des participants – annexe 1 Power point support à la réunion

II. Généralités

N° ordre chronologique de la réunion : n° 21, réunion virtuelle le 22 juin 2021

- *Ordre du jour :*
 - ❖ Etude relative aux Organisations de Producteurs (OP)
 - ❖ Etude relative à la commercialisation des fruits et légumes
 - ❖ Amendement de la charte du Collège
 - ❖ Etat de dossiers clés du plan annuel
 - ❖ Divers

- *Liste des documents transmis aux participants :*
 - ❖ Rapport d'étude OP et 1 note de travail proposant des actions pour la suite
 - ❖ Note de travail relative à la préparation du plan quinquennal de la recherche
 - ❖ Note de travail proposant des amendements à la charte du Collège des Producteurs



III. Validation de l'ordre du jour et du PV de la réunion précédente

L'ordre du jour est approuvé sans point supplémentaire. Il n'y a pas eu de retour sur le PV de la précédente réunion.

IV. Etude relative aux Organisations de Producteurs (OP)

Catherine BAURAIN, Chargée de Mission Bovins Laitiers, présente les résultats d'une étude commanditée par la Socopro auprès de l'Institut d'analyse SYTRA, et visant à dresser un état des lieux des Organisations de Producteurs (OP) dans le secteur de l'élevage en Wallonie.

La présentation des résultats de l'étude (voir slides de la présentation PPT en annexe) a permis de présenter les 11 freins, ou composantes de verrouillage identifiés ainsi que 50 mesures opérationnelles pour lever ces freins. Une **feuille de route organisée autour de 5 axes d'actions prioritaires** a ensuite été proposée pour guider les actions prioritaires des prochaines années en vue de rendre les OP plus effectives pour la prochaine révision de la PAC (afin qu'elles puissent y jouer un rôle beaucoup plus central qu'actuellement).

A l'issue de la présentation sur l'étude OP, les points prioritaires suivants ont fait l'objet d'échanges :

- Il est confirmé que pour la plupart des parties prenantes, l'approche OP apparaît compliquée. Face aux perceptions de complexité et de méconnaissance, il est confirmé l'intérêt de mettre en place des ressources affectées à l'accompagnement des producteurs dans le développement des OP ;
- Il est jugé que les conclusions de l'analyse réalisée pour les OP d'élevage sont tout aussi pertinentes pour les cultures ;
- Il est signalé que le développement des OP doit assurer la mise en avant des producteurs et qu'il faut éviter certaines situations connues en horticulture où c'est l'industrie qui a la mainmise sur l'OP ; les OP doivent permettre de redonner plus de pouvoir aux producteurs et de mettre en avant une dynamique qui doit à la base être portée par les producteurs ;
- Il est précisé que c'est surtout pour faire face à des crises [économiques] que l'on crée des dynamiques d'organisation ; c'est donc beaucoup moins perçu comme une stratégie de développement spontanée.

Suite aux échanges, il est décidé de valider la feuille de route proposée à mettre en œuvre avec le SPW et les autres acteurs. Sur cette base, il est retenu que les travaux du Collège auront un focus OP/GP durant les 5 prochaines années ; pratiquement, cette dimension sera prise en compte de manière opérationnelle dans le cadre de la mise à jour des plans de développement filières (planifiée en 2022) ; cela permettra, pour chaque secteur, de définir une vision de l'intérêt ou non de développer des OP dans chaque secteur ainsi que des ambitions spécifiques qui pourraient être soutenues.

Le Cabinet du Ministre confirme que ces échanges démontrent l'intérêt de poursuivre la réflexion, et de clarifier les zones d'ombre au niveau de i) la pertinence ii) la simplification administrative iii) la



clarification des règles autour des OP. Le Cabinet appuie également la pertinence d'intégrer cette dimension de manière explicitée aux plans de développement filière.

V. Etude sur la commercialisation de la production wallonne de fruits et légumes

Marc Schaus, Chargé de Mission Horticulture Comestible, présente les résultats d'une étude commanditée par la Socopro auprès du Groupement COMASE/Greensurf et visant à développer une vision stratégique, territoriale et opérationnelle soutenant l'ambition du plan de développement filière de faire passer de 17 à 30 % le taux d'auto-apvisionnement wallon en fruits et légumes (soit 40.600 t/an de consommation dans les différents segments de marchés wallons).

La présentation des résultats de l'étude (voir slides de la présentation PPT en annexe) a permis de proposer un scénario hybride de développement du secteur basé sur un objectif d'approvisionnement de 21.000 t/an dans le segment GMS, 12.000 t/an dans le segment des magasins spécialisés, 10.000 t/an dans le segment circuit court et 3.600 t/an dans le segment des collectivités. L'étude recommande aussi de prioriser les soutiens publics à la mise en place de ce scénario sur **3 projets concrets** : i) **valorisation des plateformes physiques permettant la collecte/centralisation de la production régionale**, iii) **plateforme numérique intégrative au niveau wallon**, iii) **installation d'une légumerie pour la 4^{ème} gamme**.

A l'issue de la présentation sur l'étude F&L, les points prioritaires suivants ont fait l'objet d'échanges :

- Les membres du Collège apprécient la volonté de travailler avec des ambitions réalistes et une approche différenciée sur chaque segment ainsi que la nécessité de soutenir les logiques entrepreneuriales en la matière ; il est demandé qu'aucun segment ne soit laissé tomber.
- Les limites des approches HRA mises en avant par l'étude devraient aujourd'hui être prises en compte dans le cadre de la réflexion globale d'implantation sur le territoire qui prévaudra aux futures interventions en la matière
- En lien avec l'approvisionnement des collectivités, il est sollicité que le prochain appel dans le cadre du programme Lait et Fruits à l'école puisse prendre en compte une certaine souplesse dans les critères afin de favoriser les approvisionnements par les producteurs locaux ; il est sollicité que le Collège soit vigilant pour le prochain appel (qui prévaudra sur 3 ans)

Le Cabinet du Ministre confirme l'intérêt pour cette étude et précise que le plan de relance wallon devrait introduire des éléments de réponses à la vision et aux actions prioritaires proposées.

Suite aux échanges, il est décidé de valider l'étude et de s'appuyer sur ses analyses et recommandations pour la mise en œuvre du plan de développement horticulture comestible.



VI. Amendement Charte du CDP

Suite à la dernière réunion du Collège, un Groupe de travail a été mis en place, afin de proposer des points d'amendement à la Charte actuelle du Collège des Producteurs (ce groupe de travail était constitué de E.Wallin, A.Noiret, M.Decoster, A.Grevisse, D.Colienne, M.Poncin, E.Grosjean). Les propositions ont été transmises aux membres du Collège et concernent 5 points spécifiques : i) le devoir de discrétion, ii) les conflits d'intérêt, iii) la communication, iv) l'image et v) la mise en place d'un comité d'éthique.

Après échanges entre les membres, les propositions d'amendement du groupe de travail sont approuvées sous réserve des précisions et conditions suivantes :

- Précision : il est important que si une question est jugée sensible ou confidentielle, cela soit mentionné par l'animateur de la réunion ou le participant qui évoque le sujet
- Rappel : le ROI du GT législation bio précise déjà la notion de confidentialité liée à ces travaux (rappel)
- Précision : en matière de communication sur des travaux finis, il relève du pilote du dossier au sein du Collège et/ou de la Socopro de bien spécifier dans quelle mesure des travaux finis seraient confidentiels / en matière de communication sur des travaux en cours, les devoirs de discrétion et de réserve sont dans tous les cas d'application
- Condition : un vote à la majorité simple des votants sera organisé afin de décider si le comité d'éthique a un rôle décisionnaire ou d'appui à la gestion de dossiers sensibles (dans quel cas la plénière du Collège a un rôle décisionnaire)
- Condition : un vote à la majorité simple des votants sera organisé afin de confirmer la constitution du comité d'éthique (4 volontaires : 1 provenant de l'administration, 1 membre du CA Socopro (non partie prenante de filières), 2 membres du CdP (vote après manifestation d'intérêt à organiser))
- Précision : tout nouveau membre du Collège devra signer la charte et le ROI
- Précision : une première mise en demeure sera prévue avant toute sanction dans les travaux du comité d'éthique

VII. Information sur les dossiers-clés

Il est partagé aux membres du Collège l'état d'avancement des 5 dossiers-clés prévus dans le plan annuel d'activités de la Socopro.

Plan de Recherche

- Une note de travail a été réalisée et transmise au CRA-W ; cette note reprend le niveau de prise en compte des avis 2016 et 2018 ainsi que les points d'attention des plans de développement filière.
- Les membres du Collège insistent sur l'intérêt pour le Collège de pouvoir développer plus d'interactions avec le CCRA et notamment afin que ce dernier puisse permettre un accès à l'information sur les recherches dont on n'a pas connaissance en vue de favoriser un niveau de convergence élevé entre les initiatives en court et les besoins des usagers ; il est convenu que l'administration et la cabinet du Ministre plaideront en ce sens auprès du CCRA.



AFSCA/Collectif 5C

- Un partenariat avec le collectif 5C, Diversiferm, la Sowalfin et l'AFSCA est en cours et vise à favoriser l'adaptation des règles pour les acteurs du circuit court ; une enquête producteurs sera lancée en aout afin de recenser les difficultés vécues par les producteurs.

Plans de développement filières

- Une mise à jour des plans filières est programmée pour le premier semestre 2022 ; cela permettra i) l'élaboration de plans plus précis d'actions, ii) une mobilisation des acteurs des commissions filières, iii) de renforcer l'adéquation avec les enjeux nouveaux et évolution des secteurs.
- Il est demandé par les membres du Collège que ce travail puisse intégrer une analyse stratégique sur l'action des plans de développement (analyse transversale pour savoir où sont les valeurs ajoutées prioritaires et se concentrer sur les opérations qui y sont liées) ; il est convenu qu'une approche transversale des plans sera intégrée à la méthodologie.

Abattoirs

- Une mise à jour de la cartographie de l'offre des différents abattoirs est en cours (stagiaire) ; ce travail est complémentaire aux études menées par la SOGÉPA et par la FMV Ulg
- Le Cabinet du Ministre précise qu'une fiche spécifique à la question des abattoirs est intégrée aux actions du plan de relance wallon

Simplification administrative

- Les actions du Collège en matière d'analyse de la charge administrative seront orientées sur l'impact des mesures de la futur PAC (vont-elles alourdir/complexifier/alléger la situation ?). Le calendrier du travail conjoint avec l'administration reste à établir.
- Les membres du Collège attirent l'attention sur i) l'intérêt de considérer dans cette analyse les propositions de l'administration mais aussi celles des autres acteurs associés aux discussions et ii) l'intérêt de considérer également les questions liées à l'AFSCA dans les travaux relatifs à la simplification administrative.

VIII. Divers

Il n'y avait pas de point divers prévu dans l'ordre du jour, ni en cours de séance.



Annexe 1 -

Liste de présences Collège des Producteurs du 22 juin 2021

Secteur	Nom	Prénom	Présence
Socopro	BAURAIND	Catherine	
Producteur - Aquacole	BAY	Thierry	Excusé
Producteur - Viande Bovine	BILLA	Benoit	
Producteur - Bio	COLLIENNE	Daniel	
Socopro	COLOT	Catherine	
Socopro	DANIAUX	Christel	
AB-REOC	DE BECKER	Mathilde	Excusé
Producteur - Pomme de terre	DE WULF	Baudouin	
Producteur - Avicole-Cunicole	DECALUWE	Laurent	Excusé
Producteur - Bovins Laitiers	DECOSTER	Marc	
Producteur - Viande Bovine	DESBRUYERES	Yves Marie	
CA Socopro	DESTAIN	Jean-Pierre	
DGO3	FERON	Josiane	
Fegra	FICHEFET	Gisèle	
Nature et progrès	FICHERS	Marc	Excusé
Producteur - Pomme de terre	FLAMEND	Fabrice	
Producteur - Bovins Laitiers	FRANCQ	Guy	
Producteur - Aquacole	GILLET	Angélique	
Socopro	GRIFNEE	Alain	
Socopro	GROSJEAN	Emmanuel	
COMEOS	HEMDANE	Sami	Excusé
Producteur - Viande Bovine	HERMAN	Henri	
Nature et progrès	LA SPINA	Sylvie	Excusé
Producteur - Grandes Cultures	LHOEST	Henri	Excusé
Ulg	LORGE	Stephanie	
socopro	LOUPPE	Hélène	
Producteur - Grandes Cultures	MATHIEU	Michel	
Producteur - Aquacole	MATHONET	Olivier	Excusé
socopro	MAYNE	Bernard	
FWA	NOIRET	Aurelie	
FUGEA	PETEL	Thimotée	
socopro	PONCIN	Marie	
socopro	RENARD	Sophie	
FEVIA Wallonie	REUL	Anne	
socopro	SCHMIT	Thomas	
Producteur - Aquacole	SCHONBRODT	Alain	Excusé
socopro	SIMON	Katleen	
Cabinet Borsus	THIANGE	Virgine	
socopro	THOMASSEN	Benoit	
IEW	VAN DAMME	Julie	
Bauernbund	VEIDERS	Helmuth	
SCAR	WALIN	Eric	